



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

**Réflexions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie : rapport au Premier ministre / Jean Courtial, Ferdinand Mélin-Soucramanien
éd. la Documentation française, 2014
cote : 60.053**

Cette publication officielle est passée quasiment inaperçue. Ce rapport est pourtant d'un intérêt exceptionnel alors qu'il ne reste que trois ans, d'ici à 2018, aux signataires de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998, dont l'État, pour préparer la consultation des « populations intéressées » sur « *le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité* ».

Le Comité des signataires de l'Accord de Nouméa a demandé, le 24 juin 2010, qu'un travail de collecte d'information et de réflexion soit entrepris afin d'éclairer les responsables politiques calédoniens. Jean Courtial, conseiller d'État et Ferdinand Melin-Soucramanien, professeur de droit public en ont été chargés. Ils ont rédigé un rapport qui a été soumis aux membres de la Mission de réflexion sur l'avenir institutionnel créée en 2011. Ils ont exploré ce que pourrait être l'acheminement consensuel, donc pacifique, d'un « pays » (anciennement Territoire de la République), vers « la pleine souveraineté », « la complète émancipation », dans l'esprit défini dans le Préambule de l'Accord, c'est à dire dans l'objectif d'un « destin commun », pour ses habitants, en lien avec la France.

Le rapport présente quatre hypothèses possibles, mais non équivalentes politiquement et juridiquement, pour « accomplir » l'accord de Nouméa par l'accès pur et simple à la pleine souveraineté, en un mot l'indépendance, indépendance qui peut se faire aussi en coopération, voire en partenariat avec la France, ou pour « sortir » de l'Accord par une autonomie étendue ou la consolidation du *statut quo*.

Ce rapport est remarquable car il replace cette réflexion dans l'histoire des affrontements stériles de ces dernières années, puis dans l'apprentissage de la paix civile par un gouvernement de consensus. Il ne se limite pas à présenter des constructions institutionnelles, il en montre les logiques et les limites politiques. Il pose la question fondamentale de la réalité sociopolitique « d'une citoyenneté ou d'une nationalité calédonienne pensée dans la perspective d'un destin commun » (page 14).

Il conclut sur l'impérieuse nécessité qu'« *un travail politique de préparation sur les perspectives institutionnelles soit engagé suffisamment tôt, collectivement et en présence de*



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

l'État, de telle sorte que les populations concernées, le moment venu, aient une idée la plus claire et la plus substantielle possible non seulement du sens mais aussi de la portée de leur vote en termes d'avenir institutionnel ».

Nul doute que la publication, la diffusion et la discussion de ce rapport en constituent la première étape.

Michel Levallois